

17 décembre 2019

N° 2019-325

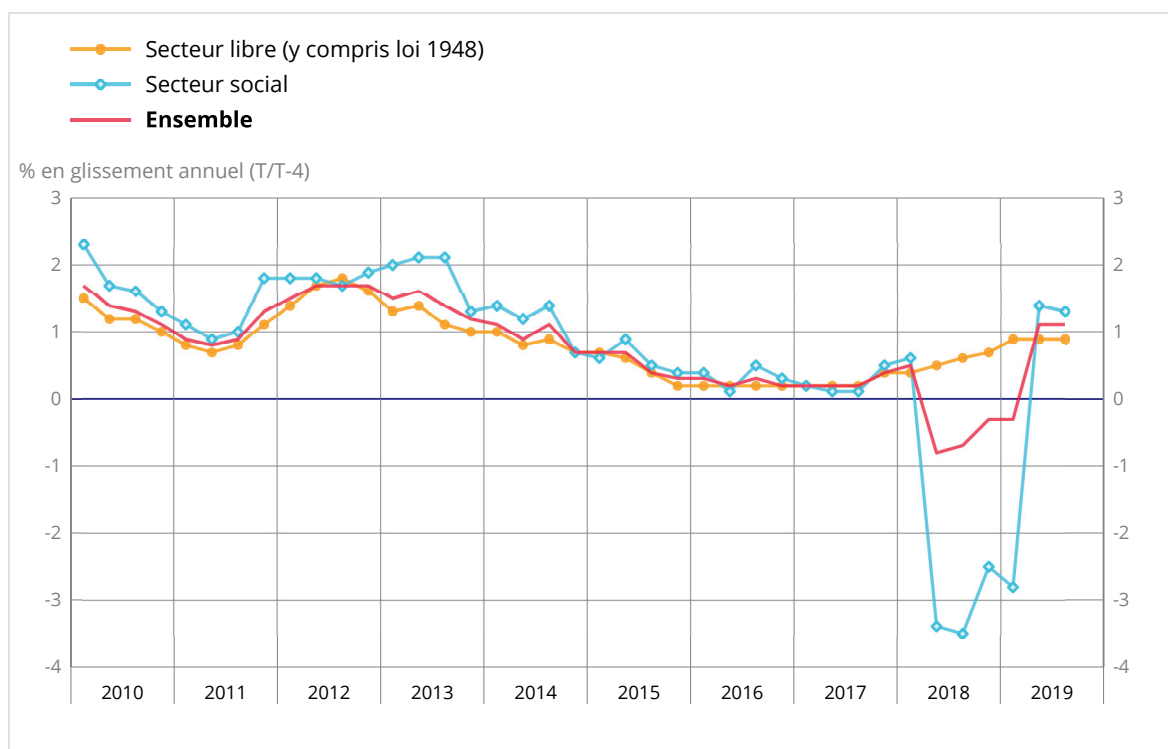
Indices des loyers d'habitation (ILH) - troisième trimestre 2019

Au troisième trimestre 2019, les loyers augmentent légèrement

En France métropolitaine, les loyers pour les résidences principales, louées vides et dont l'usage principal est l'habitation, augmentent de 0,1 % au troisième trimestre 2019, après +0,2 % au trimestre précédent.

Sur un an, l'évolution est de +1,1 %, comme au trimestre précédent. Les loyers dans le secteur libre augmentent de 0,9 % sur l'année. Dans le secteur social, ils augmentent de 1,3 % après +1,4 % ; la forte baisse enregistrée sur les quatre trimestres précédents est liée à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS) à l'été 2018.

Variation annuelle des loyers selon le secteur



Champ : France métropolitaine.

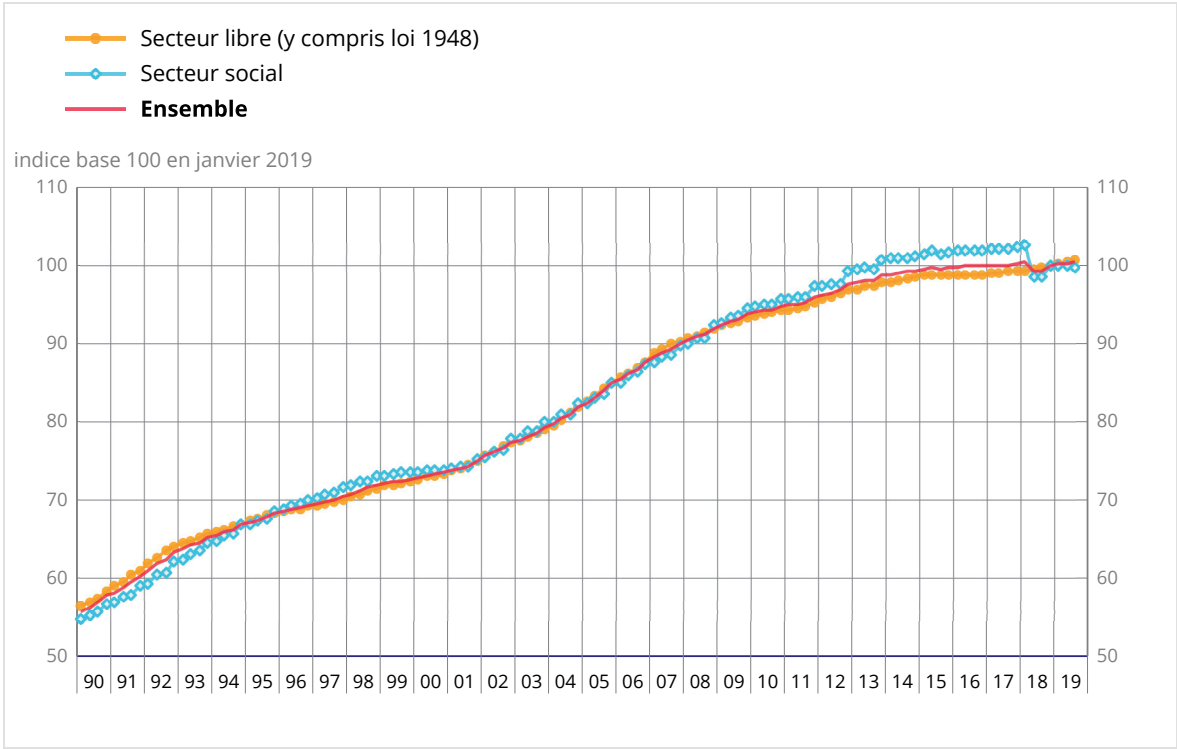
Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux.

Variation des loyers

	Variations (en %) au cours des					
	3 derniers mois			12 derniers mois		
	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T1	2019 T2	2019 T3
Ensemble des secteurs	0,2	0,2	0,1	-0,3	1,1	1,1
- Agglomération parisienne	0,3	0,1	0,0	0,4	1,5	1,2
- Province	0,1	0,2	0,2	-0,6	1,0	1,0
Secteur libre (y compris loi 1948)	0,3	0,2	0,2	0,9	0,9	0,9
- Agglomération parisienne	0,5	0,2	0,3	1,3	1,4	1,3
- Province	0,2	0,2	0,2	0,7	0,8	0,8
Secteur social	-0,1	0,1	-0,1	-2,8	1,4	1,3
- Agglomération parisienne	0,0	0,0	-0,5	-1,3	1,5	1,0
- Province	-0,2	0,1	0,0	-3,3	1,3	1,4

Champ : France métropolitaine
Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux

Indice des loyers



Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux.

Pour en savoir plus

Les données sont calculées à partir des résultats de l'enquête Loyers et Charges et de celle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS). Le champ porte sur l'ensemble des résidences principales, louées vides, dont l'usage principal est l'habitation. L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres appliquée à des loyers au mètre carré. On mesure une évolution à qualité constante, en rapportant les loyers du parc observés au trimestre T aux loyers du parc observés au trimestre T-1. Ces indices sont ensuite chaînés, du 1er mois d'un trimestre au 1er mois du trimestre précédent.

Ces données diffèrent de celle de l'indice de référence des loyers (IRL), qui constitue la référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé, car l'évolution des loyers présentée ici est celle effectivement constatée. Si la variation réelle des loyers est corrélée à l'évolution de l'IRL, les deux indices ne sont cependant pas identiques.

Prochaine publication le 18 mars 2020 à 12h00

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475